

Réunion de lancement du troisième volet du programme PEUMP (pêches côtières)

Le troisième domaine d'intervention du programme PEUMP – science et gestion halieutiques côtières (12,3 millions d'euros) – est le plus grand volet d'activité du programme et est dirigé par le Programme pêche côtière de la Communauté du Pacifique (CPS), qui travaillera, pour certaines sous-composantes, avec un partenaire clé : le Réseau LMMA (aires marines sous gestion locale).

La réunion de lancement du troisième volet du programme PEUMP s'est tenue le 15 novembre 2018, au lendemain de la deuxième Conférence technique régionale sur les pêches côtières, organisée au siège de la CPS à Nouméa du 12 au 14 novembre 2018.

L'objectif était de présenter aux pays participants une vue d'ensemble des axes de travail prévus au titre du troisième volet du programme, de décrire les composantes plus transversales et de recueillir des informations préliminaires sur les besoins prioritaires pour lesquels les pays souhaiteraient bénéficier du soutien du programme PEUMP. Le lancement du programme a été officialisé lors d'une soirée tenue après la clôture de la réunion.

Le troisième volet du programme – Science et gestion halieutiques côtières – vise à renforcer la gestion durable des ressources halieutiques et des écosystèmes côtiers, grâce à l'amélioration des informations scientifiques, des avis juridiques, du soutien, du mentorat et des activités d'autonomisation proposées au sein des communautés.

Pour atteindre ces résultats, des activités spécifiques ciblant les communautés côtières seront menées, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes, les institutions publiques nationales et les autorités locales. Pour travailler avec les populations locales, les acteurs appliqueront une approche fondée sur les droits et sensible au genre dès la conception et la planification du projet, l'objectif étant de répondre directement aux besoins propres aux communautés et de leur ouvrir de nouvelles perspectives de développement durable.

Ces activités seront conduites au niveau national, par le biais des autorités et des pouvoirs publics locaux, ainsi qu'en association directe avec les communautés côtières, en ciblant tout particulièrement les groupes vulnérables, tels que les femmes et les jeunes.

Les principaux axes de travail et les activités connexes relevant du troisième volet ont été présentés et examinés lors de la réunion. On compte ainsi les quatre grands groupes d'activités :

Sciences halieutiques côtières

- Inventaires des invertébrés d'intérêt commercial
- Enquêtes socioéconomiques sur les communautés côtières, avec recueil de données ventilées par sexe
- Renforcement des capacités des agents des services des pêches nationaux et des ONG grâce à des détachements de courte et longue durée
- Formations à la dimension de genre et à l'approche fon-

dée sur les droits, états des lieux nationaux de l'intégration du genre dans l'action publique

Bases de données et données historiques

- Recueil de données sur les pêches côtières et élaboration de bases de données nationales, avec notamment la mise à l'essai de nouvelles technologies

Approche écosystémique et communautaire de la gestion des pêches (CPS et LMMA)

- Appui et mentorat en faveur de l'approche écosystémique et communautaire de la gestion des pêches (AECP) au niveau national et local (CPS chef de file)
- Gestion et coordination de l'AECP avec les ONG (LMMA chef de file)
- Activités axées sur l'AECP menées aux niveaux infranational et communautaire (LMMA chef de file)

Information et sensibilisation (CPS et LMMA)

- Activités de communication et production et diffusion d'informations et de ressources destinées aux communautés (sous-traitance ; LMMA chef de file)
- Activités de sensibilisation, y compris adaptation avec les communautés (CPS chef de file)

L'intégration transversale de la dimension de genre et de l'approche fondée sur les droits au cœur des activités à mener est l'un des aspects clés du programme. Au cours de la réunion, le Département développement social et l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne, qui relèvent tous deux de la CPS, ont animé une séance de travail consacrée à l'intégration de la dimension de genre et de l'approche fondée sur les droits au sein du volet pêches côtières du programme, grâce à l'application d'une approche centrée sur la personne (droits fondamentaux et inclusion sociale). Le cadre conceptuel PLANET, qui doit permettre d'atteindre les objectifs de développement inscrits dans le volet pêches côtières du programme PEUMP, a été présenté aux participants :

- Participation
- En Lien avec les droits
- Aptitude à rendre des comptes
- Non-discrimination
- Empowerment (autonomisation)
- Transformation des normes sociales

L'analyse selon le genre couvre quatre grands axes : les rôles sociaux dévolus aux hommes et aux femmes, la participation

des femmes à la prise de décision, les femmes et les ressources (accès et maîtrise), et l'accès des femmes à la formation et à l'apprentissage. Dans le cadre du programme PEUMP, des états de lieux de l'intégration du genre seront entrepris dans les services des pêches ; il s'agira d'examiner dans quelle mesure la volonté politique, les financements et ressources, la capacité technique et la culture organisationnelle sont favorables à l'intégration du genre dans l'action publique.

L'Équipe régionale et le Département développement social proposent les pistes d'action suivantes :

- S'engager à appliquer une approche fondée sur les droits dans les pêches côtières ;
- Réaliser des analyses sociales et selon le genre, en impliquant les communautés ;
- Déterminer en quoi chaque composante du projet influe sur les différents segments des communautés, en particulier les personnes vulnérables et les moins privilégiées ;
- Éviter toute notion de confrontation ou d'opposition à la tradition dans la description des droits, et évoquer les responsabilités qui viennent avec les droits ;
- Former les débiteurs d'obligations et titulaires de droits dans ce domaine ;
- Comprendre que, pour faire valoir un droit, il n'est pas toujours nécessaire d'engager des recours devant le système juridique formel ;
- Appréhender le contenu des textes de loi et politiques dans leur contexte local ; et
- Proposer des formations à l'autonomisation destinées aux femmes.

Gérer les pêches côtières, c'est avant tout gérer le comportement des acteurs qui sont au contact de la ressource. La notion d'équité d'accès au poisson est l'un des aspects comportementaux qu'il convient de gérer. La culture ne doit jamais être un prétexte à l'inaction.

Activités prioritaires

Lors de la réunion de lancement du programme PEUMP, la CPS a prié les pays participants de recenser les besoins prioritaires pour lesquels ils souhaiteraient bénéficier du soutien du volet pêches côtières. Si certains pays ont communiqué leur liste à la réunion, d'autres ont demandé un délai supplémentaire pour en référer à leurs décideurs. Ainsi, en décembre 2018, la CPS a adressé une circulaire aux services des pêches des pays participants, les priant de communiquer les besoins prioritaires pour les 18 prochains mois (janvier 2019-juin 2020) pour lesquels ils souhaiteraient bénéficier du troisième volet du programme PEUMP. Toute demande d'assistance présentée au titre du programme doit s'axer sur au moins un domaine d'activité du volet pêches côtières et renvoyer à un besoin prioritaire spécifique figurant dans les politiques, plans et/ou stratégies sur les pêches côtières du pays.

Pour tout complément d'information :

Andrew Smith

Directeur adjoint de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (Programme pêche côtière), CPS
andrews@spc.int